

Questions orales

Le ministre des Finances parlait de désinformation. Je voudrais citer directement la déclaration publiée par le gouvernement américain, qui a signé l'accord en question. Elle dit: «Les États-Unis conservent le droit de redresser tous les préjudices que pourront causer au plan commercial les mesures culturelles adoptées à l'avenir par le Canada».

Ma question est très simple. Est-ce que cela ne démontre pas clairement que les Américains ont maintenant le droit de prendre des mesures de représailles contre toute politique culturelle que pourra adopter le Canada? Est-ce que cette position ne contredit pas toutes les assertions du premier ministre, de la ministre du Commerce extérieur et du ministre chargé de la Culture?

En d'autres termes, nous avons donné aux Américains un droit de veto sur les politiques culturelles que le gouvernement pourra adopter.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est tout à fait faux. Nous avons le droit de faire tout ce que nous voulons pour promouvoir la culture chez nous.

Il est dit très clairement dans l'accord que la culture est soustraite à l'accord au plan des investissements. Elle est soustraite à l'accord par le chapitre consacré expressément à la culture.

Les États-Unis affirment qu'ils se réservent les droits que les accords du GATT leur accordent présentement. Si le député réfléchit au projet de loi C-58, ils ont pris des mesures de rétorsion à ce sujet également.

Rien n'a changé. La culture est soustraite à cet accord.

● (1440)

M. Axworthy: Monsieur le Président, le gouvernement peut difficilement prétendre maintenant qu'il a ouvert le marché aux biens et services canadiens. De toute évidence, le gouvernement n'a rien gagné s'il dit que la situation n'a pas changé. Le ministre déclare que le statu quo est inacceptable. Pourtant, cet accord entérine le statu quo.

M. Epp: Où voulez-vous en venir au juste?

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD SUR L'EMPLOI EN ONTARIO

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre au sujet de la désinformation. Le gouvernement de l'Ontario a déposé hier une étude menée avec la collaboration du secteur privé selon laquelle l'accord sur le libre-échange va toucher plus de 400 000 emplois en Ontario seulement. Ce total est bien supérieur aux quelque 300 000 nouveaux emplois que prévoit le Conseil économique. Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Quand le gouvernement va-t-il fournir à la Chambre une évaluation claire et rigoureuse des emplois créés et des emplois supprimés? Quand allez-vous commencer à dire la vérité aux Canadiens au sujet des perdants et des gagnants dans cette affaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permets de remonter au préambule du député sur la culture pour lui demander ce qu'il veut au juste. Tout d'abord il nous dit qu'il souhaite que l'accès au marché soit complet et que la culture fasse partie de l'accord. Ensuite il dit qu'il ne veut pas que la culture en fasse partie.

M. Axworthy: Non.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne sais pas ce qu'il veut finalement.

M. Axworthy: C'est votre problème.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il est parfois dangereux de rester à cheval sur la clôture.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quant à la question du député, j'ai en main l'article dont il s'est inspiré. Il n'a qu'à lire plus avant pour constater qu'on y précise qu'il serait erroné de dire que ces 400 000 personnes seront toutes touchées.

M. Axworthy: Combien d'entre elles seront touchées? Dites-nous-le donc.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Autrement dit, on dit que certaines industries devront évoluer dans un milieu plus concurrentiel.

M. Axworthy: Vous m'en direz tant.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cependant, un grand nombre de ces industries amélioreront leur compétitivité. Elles ne perdront pas d'emplois. Nous constaterons que dans l'ensemble il y aura création nette d'emplois. Le Conseil économique ne l'ignore pas. Nous disposerons d'études mises à jour sur lesquelles le député pourra fonder des jugements. J'espère qu'il sera en mesure de porter des jugements honnêtes sur les conclusions auxquelles d'autres sont arrivés.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COMITÉ DU RÈGLEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune du comité du Règlement de Terre-Neuve et du Labrador, dirigé par l'hon. James Russell.

Des voix: Bravo!